Réf. Farde e-Assemblées : 2655951

N° OJ : **6**

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/06/2025

Objet : Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts.- Convention avec Montoro 12.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant que la présente convention a pour objet de régir les modalités de mise à disposition gratuite de locaux pour l'organisation du jury artistique de Master 2 de Dessin et de Master 2 de CARE (pratique de l'exposition) ainsi que d'une exposition dans la continuation des jurys, du 16/06/2025 au 18/07/2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention de mise à disposition gratuite entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts, et Montoro 12 est adoptée.

Annexes :

CONVENTION (Consultable au Secrétariat des Assemblées)